

**Étude d'opinion sur les lieux publics sans fumée
de la ville de Gatineau**

Rapport final

par

Jean-Claude Desruisseaux
Université du Québec en Outaouais

Danielle Léveillé
Direction de santé publique de l'Outaouais

Normand Trempe
Direction de santé publique de l'Outaouais

Jun 2003

|

AVANT-PROPOS

La Direction de santé publique de l'Outaouais et la Commission Gatineau, Ville en santé ont manifesté une volonté commune pour réaliser et financer ce sondage. Jean-Claude Desruisseaux, professeur à l'Université du Québec en Outaouais a conduit la recherche en collaboration avec Danielle Léveillé et Normand Trempe de la Direction de santé publique de l'Outaouais.

Ce sondage a bénéficié de l'apport précieux de Agathe Lalande de la Commission Gatineau, Ville en santé. Les remerciements s'adressent également à Gail Hawley-McDonald qui a assuré la traduction du questionnaire vers l'anglais, à Philippe Garvie et à Marthe Deschesnes pour des questions d'ordre statistique, à Émilie Fortin pour la production des données comparatives, à Sylvie Bélisle pour l'édition, aux assistantes et assistants qui ont assuré la collecte des données sous la coordination de Gilliane Cyr, et à Rea Maharaj qui a fait la saisie des données.

Dans ce document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	III
TABLE DES MATIÈRES	V
LISTE DES TABLEAUX	VI
1. INTRODUCTION	1
2. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE	2
3. MÉTHODOLOGIE ET ÉCHANTILLON	3
3.1 La population étudiée et le plan d'échantillonnage	3
3.3 Le traitement des données et la pondération	4
4. LES RÉSULTATS	6
4.1 Le profil des répondants (n=621)	6
4.2 Les faits saillants	7
4.2.1 L'usage du tabac et les effets sur la santé	7
4.2.2 L'impact sur la fréquentation des lieux publics	8
4.2.3 Opinion face à une réglementation et/ou à des mesures spéciales	9
4.3 Les résultats détaillés	9
4.3.1 L'usage du tabac et les effets sur la santé	9
4.3.2 L'impact sur la fréquentation des lieux publics	12
4.3.3 Opinion face à une réglementation et/ou à des mesures spéciales	18
5. CONCLUSION	22
6. RÉFÉRENCES	23
7. ANNEXE : LE QUESTIONNAIRE	ANNEXE PAGE 1

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	
Opinions et croyances des répondants face à la fumée de tabac dans l'environnement (n=621)	10
Tableau 2	
Niveau de connaissance des répondants de certains effets de la fumée secondaire (n=621)	10
Tableau 3	
Proportion des répondants préoccupés par certaines situations face à la fumée secondaire (n=621).....	11
Tableau 4	
Proportion des répondants connaissant la loi sur le tabac au Québec et à Ottawa (n=621)	12
Tableau 5	
Proportion des répondants connaissant l'endroit au Québec où on peut porter plainte en vertu de la loi sur le tabac (n=424)	12
Tableau 6	
Proportion des répondants fréquentant actuellement des restaurants et des bars (n=621)	13
Tableau 7	
Proportion des répondants qui fréquenteraient les lieux publics s'ils devenaient sans fumée (n=621)	14
Tableau 8	
Proportion des répondants préférant fréquenter les bars et restaurants d'Ottawa depuis la nouvelle réglementation (n=538)	15
Tableau 9	
Position des répondants face à l'interdiction de fumer dans des lieux publics (n=621)	16
Tableau 10	
Perception des répondants de la loi municipale d'Ottawa (n=621)	19
Tableau 11	
Proportion des répondants appuyant l'interdiction de fumer et une réglementation gouvernementale ou municipale	19
Tableau 12	
Proportion des répondants par secteur appuyant l'interdiction de fumer et une réglementation gouvernementale ou municipale	20

LISTE DES FIGURES

Figure 1

Proportion des répondants ayant répondu « beaucoup et moyennement » quant à l'inquiétude éprouvée dans différentes situations face à la fumée secondaire 11

Figure 2

Proportion des répondants fréquentant actuellement les restaurants et les bars 13

Figure 3

Proportion des répondants qui fréquenteront « plus souvent ou moins souvent » certains lieux publics s'ils deviennent sans fumée 14

Figure 4

Position des répondants face à l'interdiction de fumer dans des lieux publics 16

Figure 4.1

Proportion des répondants par secteur appuyant l'interdiction de fumer dans les restaurants 17

Figure 4.2

Proportion des répondants par secteur appuyant l'interdiction de fumer dans les bars 17

Figure 4.3

Proportion des répondants interdisant de fumer dans la résidence ou la voiture 18

Figure 5

Proportion des répondants appuyant l'interdiction de fumer et une réglementation gouvernementale ou municipale 20

Figure 6

Proportion des répondants par secteur appuyant l'interdiction de fumer et une réglementation gouvernementale ou municipale 21

1. INTRODUCTION

La Loi québécoise sur le tabac prévoit que l'aire « fumeurs » des restaurants de 35 places et plus devait être fermée et ventilée dès décembre 2001 en cas de rénovations majeures ou de constructions neuves et, dans les autres cas, devra l'être pour décembre 2009 (MSSSQ 1999). On n'y mentionne pas une telle mesure pour les bars.

Pourtant la tendance nord-américaine est plutôt à l'interdiction de fumer dans les lieux publics, notamment dans les bars et les restaurants. En effet de nombreuses municipalités américaines et canadiennes ont adopté et font respecter une réglementation à cet effet à l'image de la ville d'Ottawa depuis août 2001. Une meilleure connaissance des effets du tabagisme sur la santé et la mise en lumière des pratiques manipulatoires des compagnies de tabac pour inciter les jeunes à fumer ont sans aucun doute contribué à transformer la norme sociale en matière de tabagisme qui, de très tolérante qu'elle était, l'est maintenant de moins en moins.

En effet, nous disposons maintenant de données scientifiques solides quant à la nocivité de la fumée secondaire de tabac sur la santé des non-fumeurs, données qui n'étaient pas disponibles lors de l'adoption de la loi québécoise sur le tabac en 1999. Objet d'un compromis social en ce qui concerne les lieux publics comme les bars et les restaurants, la loi a permis des gains importants en matière de santé en interdisant l'usage du tabagisme dans les autres milieux de travail. Malheureusement, la santé des travailleurs qui gagnent leur vie dans les bars et les restaurants n'est pas protégée de la fumée secondaire, ni celle des citoyens qui fréquentent ces lieux.

Si certains de nos élus, certains propriétaires de bars et de restaurants, si certains fumeurs réduisent cette importante préoccupation en matière de santé à une question de courtoisie, de liberté individuelle et d'impact économique négatif, il ne semble pas qu'il en soit de même pour une partie de l'opinion publique, à en juger par les nombreux courriers publiés entre autres par le journal *Le Droit*. Faisant écho à cette préoccupation, nous avons voulu vérifier dans quelle mesure les citoyens de la ville de Gatineau étaient en accord avec une interdiction totale de fumer dans les lieux publics. Ce sondage se veut donc une contribution au débat important dont nos autorités publiques, municipales et provinciales, portent maintenant la responsabilité.

2. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

La Commission Gatineau, Ville en santé et la Direction de santé publique de l'Outaouais souhaitent connaître l'opinion des résidents de la Ville de Gatineau sur les lieux publics sans fumée.

De façon plus spécifique, les objectifs étaient :

- a) De connaître les opinions et les croyances de la population face à la fumée de tabac dans l'environnement;
- b) D'évaluer leur connaissance sur les effets de la fumée secondaire;
- c) De vérifier le niveau de fréquentation actuelle de certains lieux publics et les changements possibles dans l'éventualité où ils deviendraient complètement sans fumée;
- d) De vérifier le niveau de connaissance des résidents de la loi du Québec sur le tabac et de celle en vigueur dans la ville voisine Ottawa;
- e) De connaître l'opinion des résidents face à une réglementation possible interdisant de fumer dans certains lieux publics où c'est toujours permis.

3. MÉTHODOLOGIE ET ÉCHANTILLON

3.1 La population étudiée et le plan d'échantillonnage

Les personnes interrogées vivent dans l'un des cinq secteurs de la Ville de Gatineau¹ et sont âgées de 18 ans et plus. Elles ont été choisies au hasard, selon le poids relatif de chacun des cinq secteurs de la ville, à l'aide de l'annuaire téléphonique Gatineau-Ottawa et environs de janvier 2003 de Bell Canada, de l'annuaire de Buckingham, Août/August 2202-2003 de Bell Canada et du Petit Bottin Jaune Aylmer, janvier 2003, Publicité Telco Advertising Ltée. Sept cent quatre-vingt-dix-huit (798) personnes ont été appelées au téléphone et le taux de réponse a été de 77,8 % pour un total de 621 questionnaires complétés.

Numéros échantillonnés	798
Questionnaires complétés	621
Refus de répondre	95
Refus en cours d'entrevue	35
Non éligibles	47

La marge d'erreur est de $\pm 4\%$ et ce, 19 fois sur 20. La durée moyenne de l'entrevue était de dix minutes et le sondage a été réalisé entre le 24 avril et le 22 mai 2003.

3.2 Le questionnaire et le certificat d'éthique

Le questionnaire a été conçu par l'équipe de recherche et s'est inspiré des écrits dans le domaine, de certaines questions de l'enquête effectuée par la ville d'Ottawa portant sur le tabagisme (Opinion Search Inc. 2000), et de discussions avec des membres de la Commission Gatineau Ville en santé et de la Direction de Santé publique de l'Outaouais. Le questionnaire a été traduit en anglais et un pré-test a été effectué enfin de procéder à des ajustements. Le projet d'étude a été

¹ Aylmer, Buckingham, Hull, Gatineau et Masson-Angers

soumis au comité d'éthique de l'Université du Québec en Outaouais qui l'a jugé conforme aux règles d'éthique normalement acceptées pour ce type d'étude. Le questionnaire est fourni en annexe de ce document.

3.3 Le traitement des données et la pondération

La version 11.5 du logiciel SPSS sous Windows a été utilisée pour traiter les données. Une vérification aléatoire de la saisie de données a été faite. Les données ont été pondérées par âge (18-29 ans, 30-39 ans, 40-49 ans, 50-59 ans, 60 ans et plus), sexe et secteur de résidence, en regroupant en un seul secteur ceux de Buckingham et Masson-Angers, ceci afin de rendre notre échantillon le plus conforme possible au profil de la population réelle de la ville de Gatineau.

La distribution par secteurs et celle par strates d'âge dans notre échantillon correspondait bien à la population réelle alors que la distribution selon le sexe différait un peu plus. Il est très fréquent dans ce type de sondage d'avoir une sur-représentation de femmes puisqu'elles sont en général plus facilement atteignables par téléphone que les hommes. La pondération a permis de corriger ces différences.

Un autre objet de préoccupation quant à la représentativité de l'échantillon a été la répartition selon la scolarité. Il semble, si nous comparons nos données à celles du recensement 2001, qu'il y ait sur-représentation des personnes possédant un diplôme universitaire au détriment des personnes ayant complété un secondaire ou moins. Nous savons que la scolarité est normalement associée à l'usage ou non du tabac et à l'opinion quant à l'interdiction du tabac dans les lieux publics. Une vérification de cette dernière association nous a permis de constater qu'une correction de la scolarité ferait varier nos résultats d'au plus 4 %. La proportion des « très en faveur et en faveur » de l'interdiction totale de fumer dans les lieux publics passerait ainsi de 69 % à 64 %. Nous n'avons donc pas jugé bon d'ajouter un autre facteur de pondération que serait la scolarité compte tenu de cette faible différence et compte tenu des résultats similaires obtenus par le Sondage SOM-Le Droit et Radio Canada, avril 2003. Nous pouvons affirmer que le présent sondage reflète bien l'opinion de la majorité des citoyens de la ville de Gatineau.

DISTRIBUTION DE L'ÉCHANTILLON

	Avant pondération	Après Pondération
Secteur de résidence		
Aylmer	14,6 %	15,2 %
Buckingham, Masson-Angers	10,2 %	08,8 %
Gatineau	44,0 %	45,1 %
Hull	31,2 %	30,9 %
Groupes d'âge		
18 ans à 29 ans	23,8 %	23,3 %
30 ans à 39 ans	25,0 %	26,9 %
40 ans à 49 ans	21,7 %	21,8 %
50 ans à 59 ans	16,5 %	12,8 %
60 ans et plus	13,0 %	15,3 %
Sexe		
Masculin	42,3 %	48,0 %
Féminin	57,7 %	52,0 %
Scolarité		
	Échantillon	Population réelle
Primaire et secondaire	40,7 %	60,2 %
Collégial ou certificat	27,9 %	21,2 %
Universitaire	31,4 %	18,6 %

4. LES RÉSULTATS

4.1 Le profil des répondants (n=621)

Mise en forme : Puces et numéros

Nous avons regroupé les secteurs Buckingham et Masson-Angers à cause du petit nombre de répondants dans ces deux secteurs. Les tableaux suivants présentent la distribution selon les secteurs de la ville de Gatineau, les groupes d'âge et le sexe.

Secteur de résidence	
Aylmer	15,2 %
Buckingham, Masson-Angers	08,8 %
Gatineau	45,1 %
Hull	30,9 %
Groupes d'âge	
18 ans à 29 ans	23,3 %
30 ans à 39 ans	26,9 %
40 ans à 49 ans	21,8 %
50 ans à 59 ans	12,8 %
60 ans et plus	15,3 %
Sexe	
Masculin	48,0 %
Féminin	52,0 %

La scolarité, quant à elle, sur-représente les fortement scolarisés au détriment des moins scolarisés. Quarante virgule sept pour cent (40,7) de nos répondants ont donc une scolarité de niveau secondaire ou moins alors que 31,4 % ont une scolarité de niveau universitaire.

Scolarité	Échantillon
Primaire et secondaire	40,7 %
Collégial ou certificat	27,9 %
Universitaire	31,4 %

Notre échantillon une fois pondéré compte 69,2 % de non fumeurs et 30,8 % de fumeurs (21,4 % réguliers et 9,2 % occasionnels). Nous n'avons malheureusement pas de chiffres récents pour la ville de Gatineau mais l'Enquête de santé sur les collectivités canadiennes de 2001 (Statistique Canada, 2001) donnait un taux de 60,6 % de non fumeurs pour l'ensemble de la

région de l'Outaouais. Considérant la réduction actuelle du nombre de fumeurs au Québec et le fait que la partie rurale de l'Outaouais compte un plus grand nombre de fumeurs, nous croyons que ces proportions sont très proches de la réalité de la ville de Gatineau

<i>Habitude de fumer</i>	
Fumeurs	30,8 %
Non fumeurs	69,2 %

Enfin, une dernière variable nous apparaissait intéressante dans le contexte d'une éventuelle réglementation municipale en matière de lieux publics sans fumée, soient les habitudes de vote des citoyens. Nous n'avons pas les données réelles nous permettant une comparaison, mais il semble que notre échantillon, pour des raisons de désirabilité sociale, surestime la proportion de personnes qui votent. Il est bon de noter que la proportion de personnes qui disent voter aux élections municipales est semblable peu importe le niveau de scolarité.

<i>Habitude de voter aux élections municipales</i>	
Toujours	64,0 %
Parfois	19,4 %
Rarement	04,9 %
Jamais	10,1 %
Refus	01,3 %

4.2 Les faits saillants

4.2.1 L'usage du tabac et les effets sur la santé

Près de 9 répondants sur 10 connaissent les effets possibles du tabac et se déclarent sensibles aux effets de la fumée secondaire. Et près de 7 répondants sur 10 (66 %) disent être dérangés par la fumée secondaire. Le fait que les enfants en général peuvent être exposés à la fumée secondaire préoccupe environ 80 % des répondants. Le haut taux d'usage du tabac parmi les jeunes de l'Outaouais préoccupe 71,9 % des répondants. Environ 7 répondants sur 10 (66,3 %) croient que de permettre l'usage de la cigarette dans les lieux publics donne une impression de « normalité » pour les jeunes.

Sept (7) répondants sur 10 savent qu'ils peuvent porter plainte au Québec en vertu de la loi sur le tabac, mais seulement 7,6 % d'entre eux peuvent identifier où le faire (c'est-à-dire le Service de lutte au tabagisme du MSSS) et 16,7 % porteraient plainte à la municipalité. D'un autre côté, 9 répondants sur 10 (89 %) connaissent l'existence d'une loi antitabac à Ottawa.

4.2.2 L'impact sur la fréquentation des lieux publics

Les répondants appuient à 72,2 % l'interdiction de fumer dans les restaurants (87 % pour les non fumeurs, 81 % pour les anciens fumeurs et 40,1 % pour les fumeurs). Ils se disent à 61,4 % en faveur de l'interdiction de fumer dans les bars (77,5 % pour les non fumeurs, 71,1 % pour les anciens fumeurs et 25,1 % pour les fumeurs). Quel que soit le secteur de la ville, l'appui à l'interdiction totale de fumer dans les restaurants et les bars est majoritaire, et le pourcentage de répondants qui s'y opposent atteint un maximum de 32,1 % pour les bars, et 27,2 % pour les restaurants.

Un plus grand nombre de répondants déclarent qu'ils fréquenteraient plus souvent des lieux publics sans fumée que de répondants qui fréquenteraient moins souvent ces lieux. Selon les lieux mentionnés dans le sondage, de 17,5 % à 40,8 % les fréquenteraient plus souvent, alors que de 7,4 % à 12,6 % les fréquenteraient moins souvent. Dans tous les cas, les répondants fréquenteraient plus souvent les lieux mentionnés (+ 28,2 % pour les restaurants, + 13,2 % pour les bars). Trois (3) répondants sur 10 disent qu'eux-mêmes ou leur entourage fréquentent plus souvent les bars et restaurants d'Ottawa depuis la nouvelle réglementation. Sur les 36,4 % de répondants qui ne fréquentaient jamais les bars, 1 répondant sur 3 irait maintenant s'ils étaient sans fumée.

Parmi les répondants qui vont «souvent ou de temps en temps» dans les restaurants, 81,4 % iraient avec la même fréquence sinon plus et 14,4 % réduiraient la fréquence. Parmi les 25,9 % qui vont « souvent ou de temps en temps » dans les bars, près de 40 % iraient aussi sinon plus souvent et 26% réduiraient leur fréquence. De plus, parmi ceux qui ne vont « qu'à l'occasion ou jamais » dans les bars, 23,4 % d'entre eux iraient plus souvent.

Le lieu de résidence, le niveau de scolarité, l'habitude de voter aux élections municipales (des variables normalement associées entre elles) semblent avoir un effet sur l'appui à une mesure d'interdiction et sur les changements dans les habitudes de fréquentation.

4.2.3 Opinion face à une réglementation et/ou à des mesures spéciales

Les répondants disent à 75,1 % que la réglementation sans fumée à Ottawa est une bonne décision, et pour 67,7 % des répondants, l'exemple devrait inspirer une réglementation à Gatineau.

Près de 70 % des répondants sont favorables à une réglementation qui interdirait l'usage du tabac dans les lieux publics de Gatineau incluant les bars et restaurants; 68,8 % des répondants sont en faveur du renforcement par Québec de la loi québécoise et 68,3 % verraient d'un bon œil une initiative qui irait dans le même sens de la part du Conseil municipal de la ville de Gatineau. Quel que soit le secteur, les répondants veulent majoritairement que Gatineau devienne une ville sans fumée : 84,6 % (secteur Buckingham Masson-Angers) et 65 % (secteur Gatineau). La question des mesures spéciales gouvernementales ou municipales reçoit un appui également majoritaire, ce dans tous les secteurs de résidence.

L'âge, le niveau de scolarité, le lieu de résidence, l'habitude voter aux élections municipales, l'usage actuel ou passé du tabac, le revenu, le lieu de résidence et le fait d'avoir des enfants mineurs semblent avoir à différents degrés un effet sur l'appui à l'interdiction de fumer et à une réglementation gouvernementale ou municipale.

4.3 Les résultats détaillés

Les résultats de l'étude permettent d'atteindre les objectifs définis au départ. Nous les avons regroupés ici en trois sections : l'usage du tabac et ses effets possibles sur la santé, l'impact sur la fréquentation des lieux publics, et l'opinion face à une réglementation et/ou à des mesures spéciales.

4.3.1 L'usage du tabac et les effets sur la santé

Nous mesurons ici le niveau de connaissance des répondants face à la fumée secondaire ainsi que ses effets, les préoccupations qu'ils ont face au tabac et leur connaissance d'un aspect de la loi québécoise.

Comme nous le montre le tableau 1, les répondants connaissent les effets de la fumée secondaire que ce soit sur les femmes enceintes (93,7 %), sur les enfants (88,5 %), ou sur tout individu quel qu'il soit (87,8 %).

Tableau 1
Opinions et croyances des répondants face à la fumée de tabac dans l'environnement (n=621)

Opinions et croyances face à la fumée de tabac	En accord et Très en accord
Q7. Les femmes enceintes ne devraient pas fumer	93,7%
Q6. Les enfants exposés à la fumée secondaire peuvent avoir des problèmes de santé et de développement	88,5%
Q9. Tout individu, non fumeur ou pas, doit pouvoir jouir d'un milieu de travail sans fumée	87,8%
Q8. Les femmes enceintes ne devraient pas s'exposer à la fumée secondaire	85,6%
Q5. Les parents qui fument font courir à leurs enfants le risque de commencer à fumer	79,3%

Selon le tableau 2, ils sont très conscients des conséquences entraînées par la fumée secondaire sur la santé, que ce soient les maladies respiratoires (86,5 %), les cancers du poumon (84,5 %), ou des problèmes respiratoires et des otites chez les enfants (83,6 %).

Nous pouvons croire que le travail d'information et de sensibilisation des dernières années effectué par les organismes de santé, les médias (radio, TV, journaux...), l'Internet ou les gouvernements a porté fruit. De plus, leur entourage proche ou éloigné, leur cercle d'amis ou de connaissances peuvent avoir été touchés par les effets néfastes du tabac.

Tableau 2
Niveau de connaissance des répondants de certains effets de la fumée secondaire (n=621)

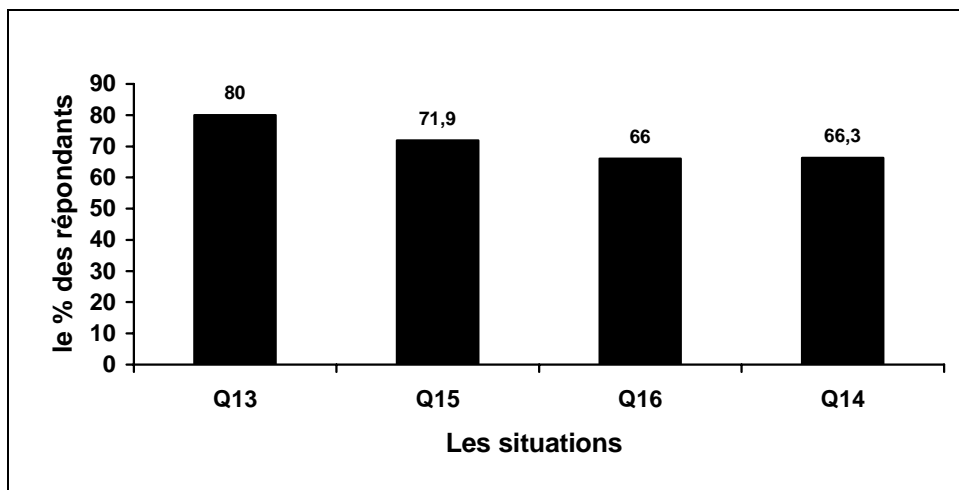
Différents effets de la fumée secondaire	En accord et Très en accord
Q11. La fumée secondaire peut être à l'origine de maladies respiratoires et cardiaques chez un non-fumeur	86,5%
Q10. La fumée secondaire peut être à l'origine du cancer des poumons chez un non fumeur	84,5%
Q12. La fumée secondaire peut provoquer des problèmes respiratoires et des otites chez les enfants	83,6%

Le tableau 3 et la figure 1 font ressortir l'inquiétude des répondants en ce qui a trait à l'exposition des enfants à la fumée secondaire (80 %) et le haut taux d'usage du tabac parmi les jeunes de l'Outaouais (71,9 %). Ils croient que de permettre l'usage de la cigarette dans les lieux publics donne une impression de « normalité » pour les enfants et les adolescents (66,3 %). De plus, 66 % des répondants se disent eux-mêmes dérangés par la présence de fumée secondaire.

Tableau 3
Proportion des répondants préoccupés par certaines situations face à la fumée secondaire (n=621)

<i>Différentes situations vécues par les répondants</i>	<i>Beaucoup</i>	<i>Moyennement</i>	<i>Un peu</i>	<i>Pas du tout</i>
Q13. L'exposition des enfants à la fumée secondaire vous rend-t-il inquiet à propos de leur santé ?	56,0	24,0	11,3	8,3
Q15. Le nombre de jeunes fumeurs et fumeuses de l'Outaouais est supérieur à la moyenne provinciale, est-ce que cette situation vous inquiète ?	56,1	15,8	10,2	17,1
Q16. Peu importe le lieu, la fumée secondaire vous dérange-t-elle ?	52,5	13,5	10,0	23,6
Q14. La permission de fumer dans les lieux publics est une indication aux enfants et aux adolescents qu'il est normal de fumer, est-ce que cette situation vous inquiète ?	44,1	22,2	12,6	20,5

Figure 1
Proportion des répondants ayant répondu « beaucoup et moyennement » quant à l'inquiétude éprouvée dans différentes situations face à la fumée secondaire



La connaissance des répondants des effets possibles du tabac, le fait qu'ils soient sensibles aux effets de la fumée secondaire et surtout, l'inquiétude manifestée pour les jeunes, sont tous des éléments qui militent en faveur de mesures de contrôle de la fumée dans l'environnement.

Le tableau 4 nous indique que si 7 répondants sur 10 savent qu'ils peuvent porter plainte contre un établissement qui ne respecte pas la loi sur le tabac du Québec, seulement 7,6 % d'entre eux sont capables d'identifier l'organisme où formuler cette plainte (tableau 5). Par ailleurs, 16,7 % des répondants pensent qu'il s'agit d'une responsabilité municipale puisqu'ils ont indiqué soit la police soit la ville. Le degré de pénétration de l'information concernant cette question apparaît donc faible. Notons toutefois que l'existence d'une loi antitabac à Ottawa la ville voisine est connue de 89,6 % des répondants.

Tableau 4
Proportion des répondants connaissant la loi sur le tabac au Québec et à Ottawa (n=621)

<i>Des aspects de la loi sur le tabac au Québec et à Ottawa</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>Ne sait pas</i>
Q36. Peut-on porter plainte selon la loi sur le tabac au Québec ?	71,6	14,1	13,9
Q38. Est-il permis de fumer dans les bars et restaurants d'Ottawa ?	9,4	89,6	0,9

Tableau 5
Proportion des répondants connaissant l'endroit au Québec où on peut porter plainte en vertu de la loi sur le tabac (n=424)

<i>Ne sait pas</i>	<i>Service de lutte au tabagisme</i>	<i>Ville de Gatineau</i>	<i>Police de Gatineau</i>	<i>Autres</i>
60,4	7,6	10,4	6,3	15,3

4.3.2 L'impact sur la fréquentation des lieux publics

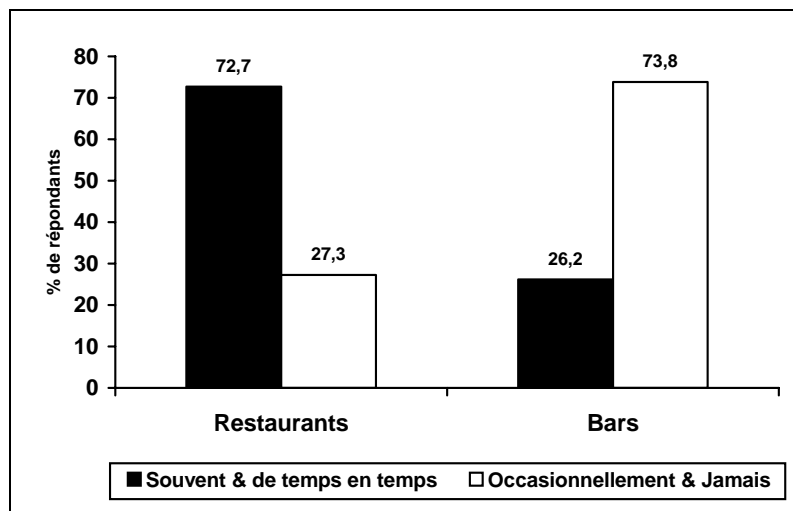
Dans cette deuxième partie, il sera question de la fréquentation actuelle des lieux publics et celle anticipée dans l'hypothèse où ces endroits deviendraient sans fumée, et de l'impact de la réglementation d'Ottawa sur la fréquentation des bars et restaurants. Nous verrons aussi la position des répondants concernant l'interdiction totale de fumer dans différents lieux publics.

Selon le tableau 6 et la figure 2, 7 répondants sur 10 vont « souvent ou de temps en temps » dans les restaurants alors qu’à l’inverse, 7 sur 10 ne vont qu’« occasionnellement ou jamais » dans les bars.

Tableau 6
Proportion des répondants fréquentant actuellement des restaurants et des bars (n=621)

<i>Restaurants et bars</i>	<i>Souvent</i>	<i>De temps en temps</i>	<i>À l'occasion</i>	<i>Jamais</i>
Q17. Vous arrive-t-il d'aller manger dans les restaurants ?	40,7	32,0	24,6	02,7
Q18. Vous arrive-t-il d'aller prendre un verre dans les bars ?	11,7	14,5	37,2	36,6

Figure 2
Proportion des répondants fréquentant actuellement les restaurants et les bars



Comme le montrent le tableau 7 et la figure 3, si les lieux publics de Gatineau devenaient sans fumée, la proportion de répondants qui disent qu'ils les fréquenteraient plus souvent est supérieure à celle de ceux qui les fréquenteraient moins souvent : de 18,2 % à 40,3 % pour une hausse de fréquentation et de 7,7 % à 12,9 % pour une baisse. Ainsi, il y aurait une augmentation de la fréquentation pour chacun des lieux publics (+ 27,4 % pour les restaurants, + 13,5 % pour les bars) tel qu'indiqué par le coefficient de fréquentation. Sur les 36,6 % de répondants qui ne

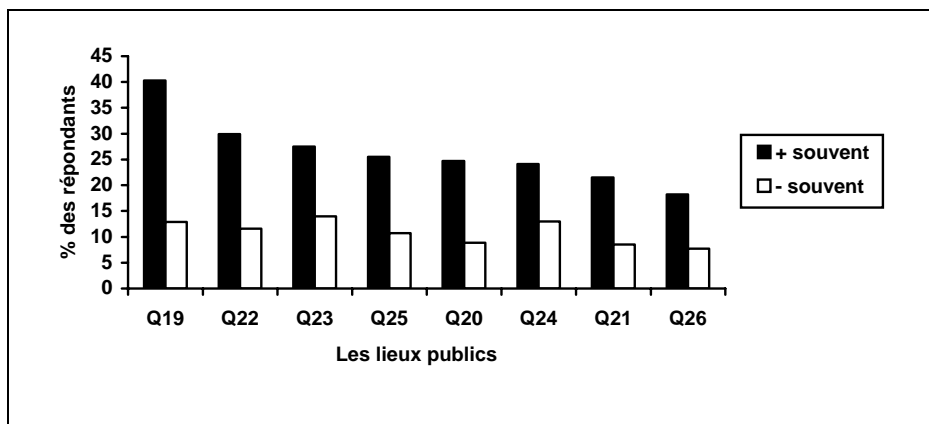
fréquenteraient jamais les bars (tableau 6), 1 sur 3 dit qu'il irait désormais s'ils étaient sans fumée (voir tableau 7).

Commentaire [NT1] : Je ne vois pas où on prend cette info dans le tableau 7

Tableau 7
Proportion des répondants qui fréquenteraient les lieux publics s'ils devenaient sans fumée (n=621)

<i>Les lieux publics</i>	<i>+ souvent</i>	<i>- souvent</i>	<i>Pas de Différence</i>	<i>N'ira pas</i>	<i>Coefficient de fréquentation</i>
Q19. Tout type de restaurant ou de café	40,3	12,9	41,3	05,2	+27,4
Q22. Aires de resto des centres commerciaux	29,9	11,6	47,0	10,8	+18,3
Q23. Bars	27,5	14,0	32,2	25,4	+13,5
Q25. Salles de quilles	25,5	10,7	37,1	24,9	+14,8
Q20. Beigneries	24,7	08,9	51,2	14,0	+15,8
Q24. Salles de billards	24,1	13,0	33,5	27,8	+11,1
Q21. Restos à consommation rapide	21,5	08,5	55,7	13,5	+13,0
Q26. Salles de bingo	18,2	07,7	32,8	37,9	+10,5

Figure 3
Proportion des répondants qui fréquenteront
« plus souvent ou moins souvent » certains lieux publics s'ils deviennent sans fumée



Nous avons croisé les informations tirées des tableaux 6 et 7 enfin de mieux connaître les mouvements possibles des clientèles des restaurants et bars. Les répondants qui disaient fréquenter « souvent » ou « de temps en temps » les restaurants disent à 81,4 % qu'ils continueraient à les fréquenter au moins avec la même fréquence, sinon plus souvent, alors que

14,4 % réduiraient la fréquence. Le même croisement pour la fréquentation des bars nous indique que 40 % iraient aussi, sinon plus souvent alors que 26 % réduiraient la fréquence. De plus, parmi ceux qui ne vont «qu'à l'occasion ou jamais» dans les bars, 23,4 % d'entre eux iraient plus souvent.

Selon le tableau 8, depuis la nouvelle réglementation à Ottawa 3 répondants sur 10 disent qu'eux-mêmes et leurs amis préfèrent fréquenter les bars et restaurants d'Ottawa.

Tableau 8
Proportion des répondants préférant fréquenter les bars et restaurants d'Ottawa depuis la nouvelle réglementation (n=538)

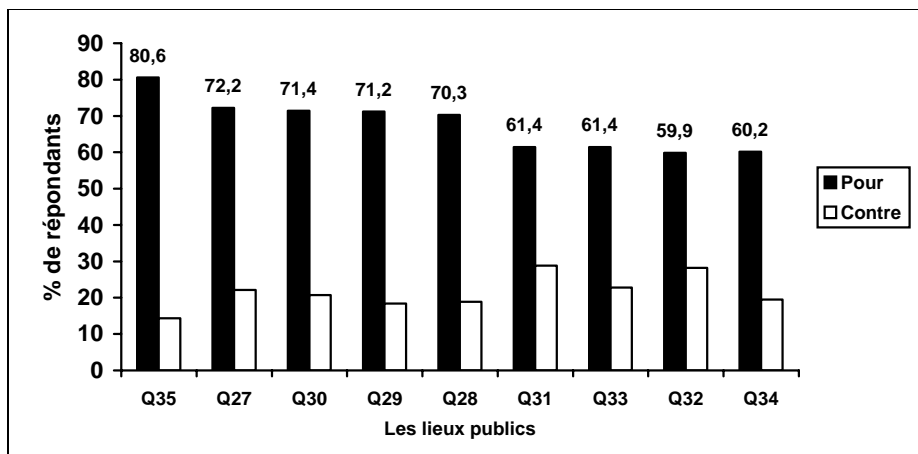
Aller à Ottawa plutôt qu'à Gatineau dans les bars et restaurants à cause de l'environnement sans fumée	<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>Ne sait pas</i>
Q39. Vous arrive-t-il de le faire ?	29,6	69,4	-
Q40. Vos amis ou votre entourage l'ont-ils fait ?	34,1	48,8	16,7

Les répondants montrent un consensus clair face à l'interdiction totale de fumer dans les différents lieux publics incluant les cas particuliers des bars et des restaurants. Comme le montrent le tableau 9 et la figure 4, l'interdiction de fumer dans les restaurants est appuyée par 72,2% des répondants : 87 % des non fumeurs, 81 % des anciens fumeurs et 40,1 % des fumeurs. Quant aux bars, 61,4 % des répondants appuient l'interdiction de fumer : cet appui est à 77,5 % chez les non fumeurs, 71,1 % chez les anciens fumeurs et 25,1 % chez les fumeurs.

Tableau 9
Position des répondants face à l'interdiction de fumer dans des lieux publics (n=621)

<i>Les lieux publics</i>	<i>Très en faveur</i>	<i>En faveur</i>	<i>Opposé</i>	<i>Très opposé</i>
Q35. Terrains des écoles, primaires, secondaires et collégiales + stationnement, espaces de jeux	58,5	22,1	08,7	05,6
Q27. Tout type restaurant ou de café	47,2	25,0	11,6	10,5
Q30. Aire restauration des centres commerciaux	42,0	29,4	11,5	09,2
Q29. Les restaurants à consommation rapide	41,2	30,0	11,5	06,9
Q28. Les beigneries	41,1	29,2	11,9	08,0
Q31. Les bars	38,7	22,7	14,8	14,0
Q33. Les salles de quille	37,2	24,2	12,4	10,4
Q32. Les salles de billards	37,2	22,7	14,1	14,1
Q34. Les salles de bingos	37,4	22,8	09,9	09,6

Figure 4
Position des répondants face à l'interdiction de fumer dans des lieux publics



Comme le montrent les figures 4.1 et 4.2, l'appui à l'interdiction totale de fumer dans les restaurants et les bars est majoritaire, quel que soit le secteur de la ville, et le pourcentage de

répondants qui s’y opposent atteint un maximum de 32,1 % pour les bars, et 27,2 % pour les restaurants.

Figure 4.1
Proportion des répondants par secteur appuyant l’interdiction de fumer dans les restaurants

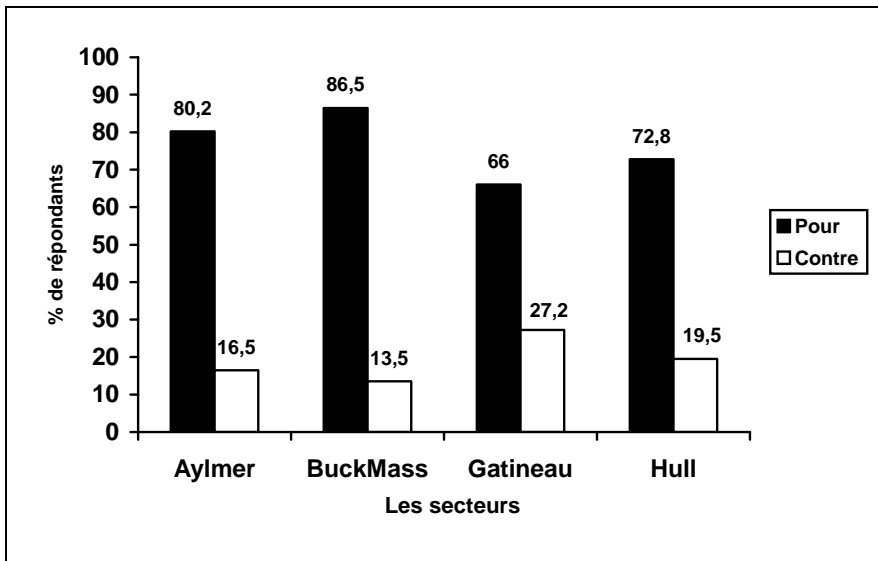
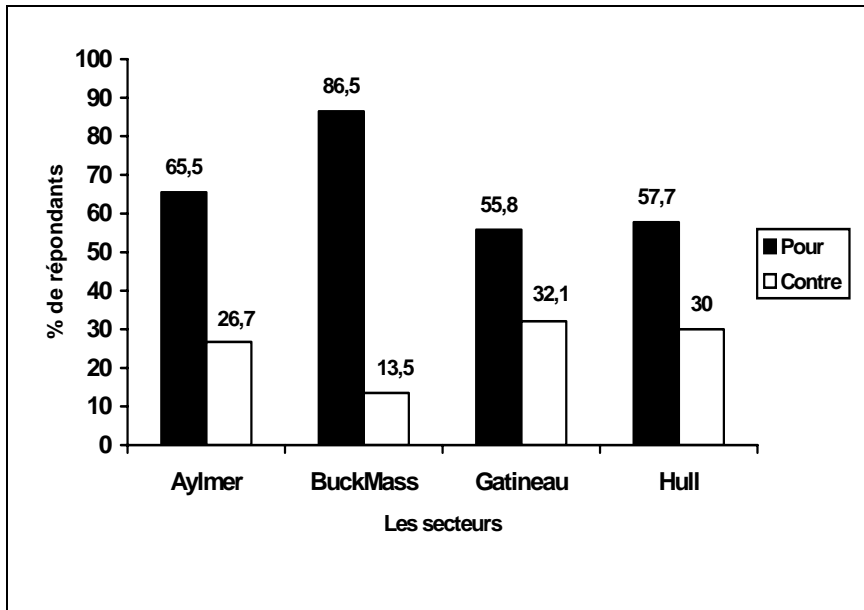


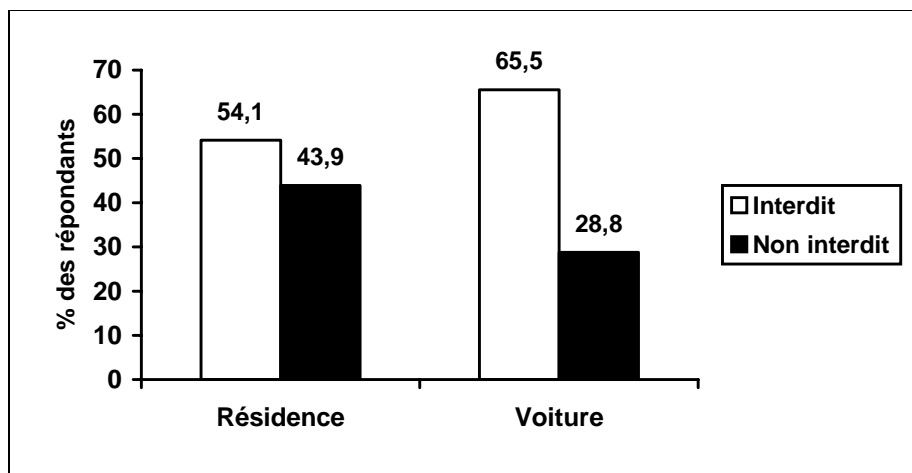
Figure 4.2
Proportion des répondants par secteur appuyant l’interdiction de fumer dans les bars



La figure 4.3 nous montre que l'interdiction touche aussi les espaces privés : 1 répondant sur 2 (54,1 %) interdit de fumer dans sa résidence, et 2 sur 3 (65,5 %) l'interdisent dans leur voiture.

Les répondants qui ont des enfants de moins de 18 ans ne permettent pas de fumer là où ils habitent (57,9 %) et, si ces enfants ont moins de 5 ans, l'interdiction de fumer à leur résidence grimpe à 68,7 %.

Figure 4.3
Proportion des répondants interdisant de fumer dans la résidence ou la voiture



Soulignons que le lieu de résidence, le niveau de scolarité, l'habitude de voter aux élections municipales (des variables normalement associées entre elles) semblent avoir un effet sur l'appui à cette mesure d'interdiction.

4.3.3 Opinion face à une réglementation et/ou à des mesures spéciales

Dans cette dernière section, il sera question de la perception des répondants de l'exemple d'Ottawa comme ville sans fumée, de leur opinion face à une réglementation et/ou à des mesures spéciales.

De façon majoritaire les répondants se disent tout à fait à l'aise avec l'interdiction de fumer du côté d'Ottawa. Comme le montre le tableau 10, 75,1% des répondants conviennent que la loi

municipale d'Ottawa faisant de celle-ci une ville sans fumée est une bonne décision. Cela devrait inciter la ville de Gatineau à en faire autant selon 67,7% d'entre eux.

Tableau 10
Perception des répondants de la loi municipale d'Ottawa (n=621)

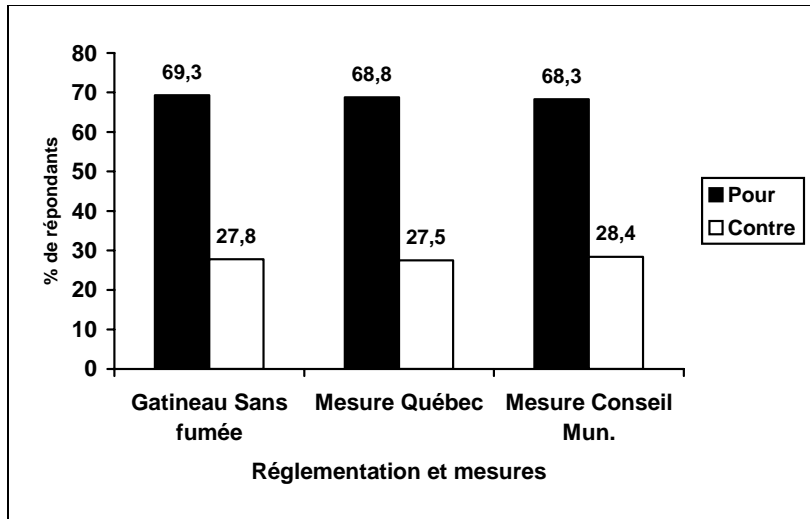
<i>La loi municipale faisant d'Ottawa une ville sans fumée</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>Ne sait pas</i>	<i>Pas d'opinion</i>
Q41. Cette loi est une bonne décision	75,1	23,7	0,7	0,5
Q42. Cette loi devrait inspirer une réglementation à Gatineau	67,7	25,7	4,09	2,6

En ce qui concerne la ville de Gatineau, leur position est claire. Selon le tableau 11 et la figure 5, 69,3 % des répondants sont favorables à une réglementation qui interdirait l'usage du tabac dans lieux publics de la ville de Gatineau incluant les bars et restaurants. Un renforcement par Québec de la loi québécoise sur le tabac est appuyé par 68,8 % des répondants et 68,3 % verraient d'un bon œil une initiative qui irait dans le même sens de la part du Conseil municipal de la ville de Gatineau.

Tableau 11
Proportion des répondants appuyant l'interdiction de fumer et une réglementation gouvernementale ou municipale

	<i>Très en faveur</i>	<i>En faveur</i>	<i>Opposé</i>	<i>Très opposé</i>	<i>Ne sait pas</i>
Q43. Gatineau devrait comme Ottawa devenir une ville où il est interdit de fumer dans tous les lieux publics incluant les bars et les restaurants.	47,4	21,9	13,6	14,2	2,9
Q44. Le Québec devrait renforcer sa législation pour interdire l'usage du tabac et inclure entre autres les bars et les restaurants.	45,4	23,4	13,6	13,9	3,6
Q45. Le Conseil municipal de Gatineau devrait prendre des mesures pour interdire l'usage du tabac dans tous les lieux publics incluant les bars et les restaurants.	44,9	23,3	13,4	14,6	3,8

Figure 5
Proportion des répondants appuyant l'interdiction de fumer
et une réglementation gouvernementale ou municipale

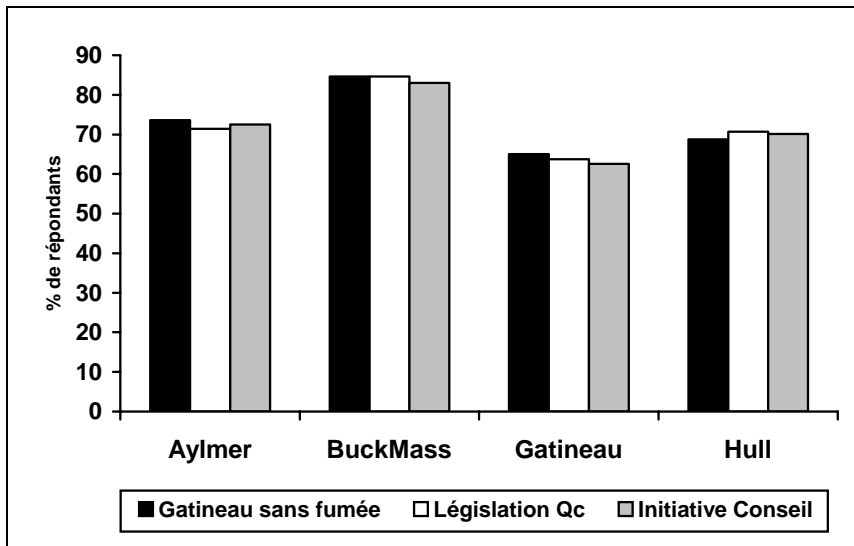


Le tableau 12 et la figure 6 montrent que chacun des secteurs de résidence dégage une majorité pour que Gatineau devienne sans fumée et appuie le renforcement de la loi sur le tabac et l'initiative d'aller de l'avant par le Conseil municipal.

Tableau 12
Proportion des répondants par secteur appuyant l'interdiction de fumer
et une réglementation gouvernementale ou municipale

	<i>Aylmer</i>	<i>Buckingham Masson-Angers</i>	<i>Gatineau</i>	<i>Hull</i>
Q43. Gatineau devrait comme Ottawa devenir une ville où il est interdit de fumer dans tous les lieux publics incluant les bars et les restaurants.	73,6	84,6	65,0	68,7
Q44. Le Québec devrait renforcer sa législation pour interdire l'usage du tabac et inclure entre autres les bars et les restaurants.	71,4	84,6	63,7	70,7
Q45. Le Conseil municipal de Gatineau devrait prendre des mesures pour interdire l'usage du tabac dans tous les lieux publics incluant les bars et les restaurants.	72,5	83,0	62,6	70,1

Figure 6
Proportion des répondants par secteur appuyant l'interdiction de fumer
et une réglementation gouvernementale ou municipale



Enfin, l'âge, le niveau de scolarité, le lieu de résidence, le niveau de scolarité, l'habitude de voter aux élections municipales, l'usage actuel ou passé du tabac, le revenu, le lieu de résidence, le fait d'avoir des enfants mineurs semblent avoir à différents degrés un effet sur l'appui à l'interdiction de fumer et à une réglementation gouvernementale ou municipale.

5. CONCLUSION

Les résultats de l'étude d'opinion sur les lieux publics sans fumée de la ville de Gatineau indiquent que les répondants font le lien entre le tabac et les effets sur leur santé. Leur inquiétude est grande face aux effets de la fumée secondaire et ils sont au courant des différentes législations visant à restreindre l'usage du tabac dans les lieux publics même s'ils ne sauraient pas toujours où loger une plainte.

La fréquentation des lieux publics s'accroîtrait s'ils devenaient sans fumée. Il en est de même pour les bars et les restaurants, deux lieux pour lesquels le débat est très vif. Dans tous les exemples apportés où on pourrait interdire de fumer, les répondants les fréquenteraient plus souvent sans fumée. En conséquence, la majorité se prononce clairement pour une interdiction de fumer dans tous ces lieux.

L'exemple d'Ottawa est considéré comme une bonne décision et comme un incitatif pour la ville de Gatineau à suivre cet exemple. Du coup, les répondants appuient une réglementation anti-tabac dans leur ville et des mesures spéciales tant au niveau provincial qu'au niveau municipal. Les réponses émises semblent donc toutes cohérentes entre elles.

Les tendances observées selon différentes études depuis les dernières années donnaient déjà une idée de l'évolution de l'opinion face à la question du tabagisme (Ad Valorem, 2001, 2003; La Presse Canadienne, 2001; Opinion Search Inc, 2000; Ottawa Sun, 2001). La présente étude ajoute aux connaissances pour la Ville de Gatineau et permettra de prendre des décisions qui répondront aux attentes de ses citoyens.

6. RÉFÉRENCES

Ad Valorem (2003). Sondage antitabac CJRC.

Ad Valorem (2001). Sondage antitabac CJRC.in : Denis Côté, (2001). Ottawa devient ville sans fumée. Info-tabac (36),

Bell (2003). Annuaire de Buckingham, Août/August 2002-2003. Bell.

Bell (2003). Annuaire de Gatineau-Ottawa et environs, Août 2002-2003. Bell.

Direction de la Santé publique (1995). Les lois et règlements protégeant les non-fumeurs et leur application dans l'Outaouais urbain. Coup d'œil sur la santé, (5), mars.

La Presse Canadienne, in : Denis Côté, (2001). Ottawa devient ville sans fumée. Info-tabac (36), printemps.

La Ville d'Ottawa. Services de l'application des règlements municipaux. (2003). Règlements visant les lieux publics. Consulté le 24 mai 2003 Sur internet http://ottawa.ca/city_services/bylaws/1_3_3_5_fr.shtml Mise à jour : 2003

Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. (1999). Loi sur le tabac. Québec, Qc : Ministère de la Santé et des Services sociaux.

Opinion Search Inc. (2000). Highlight Report on Quantitative Research Findings. Regional Municipality Of Ottawa Carleton « Smoking Advertisements ».

Ottawa Sun, Sondage antitabac, in : Denis Côté, (2001). Ottawa devient ville sans fumée. Info-tabac (36), printemps.

Publicité TELCO Advertising Ltée/Ltd (2003). Petit Bottin Jaune d'Aylmer, Août/August 2002-2003. Aylmer (Qc) : Publicité TELCO Advertising Ltée/Ltd

SOM-Le Droit et Radio Canada, avril 2003. Sondage sur les lieux publics sans fumée.

Statistique Canada (2001). Enquête de santé sur les collectivités canadiennes 2001. Consulté sur le site de l'Institut canadien d'information sur la santé le 9 juin 2003. http://secure.cihi.ca/indicators/fr/whatsnew_f.shtml

7. ANNEXE : LE QUESTIONNAIRE

Sondage sur les lieux publics sans fumée à Gatineau

Je suis.....étudiant-e à l'université du Québec en Outaouais. La Direction de la santé publique de l'Outaouais et la Commission « Gatineau, Ville en santé » souhaitent recueillir votre opinion sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics de la nouvelle ville de Gatineau. Ces renseignements sont confidentiels. Si vous avez 18 ans et plus, nous vous demandons de nous consacrer 10 minutes de votre temps. Votre téléphone a été choisi au hasard. Soyez à l'aise de nous dire si vous acceptez, et dans l'affirmatif sentez-vous libre d'arrêter à n'importe quel moment du sondage.

Nom de l'enquêteur : _____

<p>1. Dans <i>quel secteur</i> de la nouvelle ville de Gatineau vivez-vous? (ne pas lire les choix de réponses) <input type="checkbox"/> 1. Aylmer <input type="checkbox"/> 2. Buckingham <input type="checkbox"/> 3. Gatineau <input type="checkbox"/> 4. Hull <input type="checkbox"/> 5. MassonAngers</p> <p>2. Y a-t-il des enfants de moins de 18 ans qui vivent sous votre toit actuellement ? <input type="checkbox"/> 1. Oui <input type="checkbox"/> 2. Non (<u>passer à la question 5</u>)</p> <p>3. (Si oui) Y en a-t-il de moins de 5 ans ? <input type="checkbox"/> 1. Oui <input type="checkbox"/> 2. Non</p> <p>4. (Si oui) Y en a-t-il de 5 à 12 ans ? <input type="checkbox"/> 1. Oui <input type="checkbox"/> 2. Non</p>

A : Cette section porte sur les opinions et croyances face à la fumée de tabac dans l'environnement qu'on appelle fumée secondaire
La fumée secondaire est celle qui est expirée par le fumeur et celle qui sort du bout de la cigarette: Voici un certain nombre de croyances, d'idées concernant les effets de cette fumée:
Dites-nous si vous êtes : Très en accord, En accord, En désaccord, Très en désaccord

	1	2	3	4	5
	<i>Très</i>	<i>En accord</i>	<i>En désaccord</i>	<i>Très</i>	<i>Pas d'opinion</i>
		en accord			en désaccord
	<i>(Pour l'enquêteur, entourez le choix de réponse fournie à la colonne de droite)</i>				

5. Les parents qui fument font courir à leurs enfants le risque de commencer à fumer	1	2	3	4	5
6. Les enfants exposés à la fumée secondaire peuvent avoir des problèmes de santé et de développement.	1	2	3	4	5
7. Les femmes enceintes ne devraient pas fumer.....	1	2	3	4	5
8. Les femmes enceintes ne devraient pas s'exposer à la fumée secondaire.....	1	2	3	4	5
9. Tout individu, non-fumeur ou pas, doit pouvoir jouir d'un milieu de travail sans fumée.....	1	2	3	4	5

B : Cette section porte sur ce que vous savez concernant des effets de la fumée secondaire
La fumée secondaire exercerait certains effets, dites votre niveau d'accord ou de désaccord pour chacun des effets suivants :

10. Elle peut être à l'origine du cancer des poumons chez un non-fumeur.....	1	2	3	4	5
11. Elle peut être à l'origine de maladies respiratoires et cardiaques chez un non-fumeur.	1	2	3	4	5
12. Elle peut provoquer des problèmes respiratoires et des otites chez les enfants	1	2	3	4	5

C : Cette section porte sur certaines situations en rapport avec la fumée secondaire.
Parmi les situations qui vont suivre, certaines ont peut-être fait l'objet de préoccupations ou ont été vécues par plusieurs personnes. Nous aimerions avoir votre opinion dans ces cas ?
Vous pourrez répondre: soit Beaucoup, Moyennement, Un peu, ou Pas du tout

1	2	3	4	5
Beaucoup	Moyennement	Un peu	Pas du tout	Pas d'opinion

13. L'exposition des enfants à la fumée secondaire vous rend-t-il inquiet à propos de leur santé ?	1	2	3	4	5
14. La permission de fumer dans les lieux publics est une indication aux enfants et aux adolescents qu'il est normal de fumer, est-ce que cette situation vous inquiète ?	1	2	3	4	5
15. Le nombre de jeunes fumeurs et fumeuses de l'Outaouais est supérieur à la moyenne provinciale, est-ce que cette situation vous inquiète ?	1	2	3	4	5
16. Peu importe le lieu, la fumée secondaire vous dérange-t-elle ?.....	1	2	3	4	5

36. En vertu de la loi québécoise sur le tabac, selon vous un individu peut-il porter plainte contre un établissement qui ne respecterait pas cette loi.

1. Oui (*Si Oui, continuer à 37*) **2.** Non (**cf No 38**) **3.** Ne sait pas (**cf No 38**)

37. (**Ne pas lire les choix de réponses**) Pouvez-vous par hasard nous dire le lieu exact où on peut porter plainte ?

1. Ne sait pas **2.** Service de lutte au tabagisme du Québec

3. Ville de Gatineau **4.** Service de police

5. Autres, (*inscrire la réponse*) _____

38. A votre connaissance, est-il permis de fumer actuellement dans les bars et restaurants de la ville d'Ottawa ?

1. Oui (*Si Oui, passez à la question 41*) **2.** Non (*Si Non, continuer à 39 et 40*)

39. (*Pour ceux qui répondent Non à 38*) Pour les bars et restaurants, vous est-il arrivé de choisir d'aller à Ottawa plutôt qu'à Gatineau du fait que les lieux publics sont sans fumée ?

1. Oui **2.** Non

40. (*Pour ceux qui répondent Non à 38*) Pour les bars et restaurants, est-il arrivé à votre entourage ou à des amis d'aller à Ottawa plutôt qu'à Gatineau du fait que les lieux publics sont sans fumée ?

1. Oui **2.** Non **3.** Ne sait pas

41. Actuellement, Ottawa est une ville sans fumée selon leur loi municipale sur le tabac, diriez-vous que c'est une bonne décision ?

1. Oui **2.** Non

42. Diriez-vous que le fait pour Ottawa d'être une ville sans fumée devrait inspirer une réglementation du tabac dans les lieux publics de la nouvelle ville de Gatineau ?

1. Oui **2.** Non **3.** Ne sait pas **4.** Pas d'opinion

G : Cette section porte sur votre opinion concernant une réglementation du tabagisme.
 Votre réponse peut être soit Très en faveur, En faveur, Opposé, ou Très opposé

1 2 3 4 5
TRÈS EN FAVEUR EN FAVEUR OPPOSÉ TRÈS OPPOSÉ NE SAIT PAS

La loi québécoise actuelle sur le tabac interdit de fumer dans un grand nombre de lieux publics.
 Elle permet cependant de fumer dans certains lieux comme les bars et les restaurants.

<p>43. Selon vous, la nouvelle ville de Gatineau devrait-elle comme Ottawa devenir une ville où il est interdit de fumer dans tous les lieux publics incluant les bars et les restaurants ? <i>Très en faveur, En faveur, Opposé, ou Très opposé.</i></p>	<p>1 2 3 4 5</p>
<p>44. Selon vous, le Québec devrait-il renforcer sa législation pour interdire l'usage du tabac et inclure entre autres les bars et les restaurants? <i>Très en faveur, En faveur, Opposé, ou Très opposé.</i></p>	<p>1 2 3 4 5</p>
<p>45. Croyez-vous que le Conseil municipal de la nouvelle ville de Gatineau devrait prendre des mesures pour interdire l'usage du tabac dans tous les lieux publics incluant les bars et les restaurants ? <i>Très en faveur, En faveur, Opposé, ou Très opposé.</i></p>	<p>1 2 3 4 5</p>

H. Cette dernière section porte sur des questions personnelles et servira à regrouper les différentes réponses reçues précédemment selon certains indicateurs démographiques.

46. Pouvez-vous me dire dans quel groupe d'âge vous vous situez? (ne pas lire les choix de réponses)

1. de 18-29 2. de 30-39 3. de 40-49 4. de 50-59

5. de 60-69 6. de 70 et plus 7. Je ne sais pas 8. Refus

47. Quel est votre plus haut niveau de scolarité complété? (Ne pas lire; plutôt cocher le niveau identifié par le répondant) ?

1. Primaire 2. Secondaire 3. Collégial ou Cegep

4. Certificat 5. Baccalauréat 6. Maîtrise 7. Doctorat

48. Vous arrive-t-il de voter aux élections municipales?

1. Toujours 2. Parfois 3. Rarement 4. Jamais 5. Refus

49. À quelle catégorie de revenus (bruts) annuels vous vous classez ?

1. Moins de \$20,000 2. Entre \$20,000 et \$39,999

3. Entre \$40,000 et \$69,999 4. Entre \$70,000 et \$99,999

5. \$100,000 et plus 6. Ne sait pas 7. Refus

50. Fumez-vous

1. Quotidiennement (cf 52) 2. A l'occasion (cf 52) 3. Pas du tout (continuer à 51)

51. Avez-vous déjà fumé dans le passé ?

1. Oui 2. À l'occasion 3. Non

52. Permettez-vous aux gens de fumer là où vous habitez ?

1. Oui 2. Non 3. Ne s'applique pas

53. Permettez-vous aux gens de fumer dans votre voiture?

1. Oui 2. Non 4. Ne s'applique pas

54. Quel est votre code postal ? (inscrire les 6 lettres du code)

55. Identifier le sexe du répondant (si ce n'est pas possible, posez la question : quel est votre sexe?).

1. Homme 2. Femme

56. (Pour l'enquêteur) Identifier la langue utilisée par la personne répondant au questionnaire ?

1. Le Français 2. L'Anglais

Merci de votre temps et de votre collaboration